



Paris, le 5 septembre 2012

Valérie Fourneyron

Ministre des sports, de la jeunesse,

de l'éducation populaire et de la vie associative

Madame la Ministre,

A l'occasion des élections présidentielles et législatives, les Français-es ont exprimé un réel désir de changement dans tous les domaines de la société. Ils attendent aujourd'hui les décisions politiques pour le mettre en œuvre. Les activités physiques et sportives en ont grandement besoin comme le montre une actualité sportive trop nourrie de faits désolants (salaires indécents, médiatisation sélective et outrancière, dopage, corruption...) au détriment de l'activité pour tous garantie par des instances publiques. L'avenir du sport ne peut pas être définitivement voué au business et à la marchandisation. Pour tous les citoyens le sport peut être porteur de progrès et d'émancipation. Le rassemblement de toutes les parties prenantes – Etat, collectivités territoriales, fédérations, syndicats, associations de citoyens – doivent y réfléchir ensemble pour en faciliter l'expansion.

Le travail à réaliser est d'importance, sans être insurmontable ; les choix politiques des dernières années, en démantelant brutalement la colonne vertébrale du modèle sportif français, a affaibli les capacités d'intervention, d'organisation et de financement de ce secteur. Le constat est sans appel : 5 000 postes de professeurs d'EPS (éducation physique et sportive) supprimés, un budget des sports en régression et qui est toujours resté largement en dessous des 0,2% du budget national, la fin des directions départementales de la jeunesse et des sports et des directions régionales en perte de capacités de mission et d'action, la disparition de 15% des effectifs de fonctionnaires liée au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, les fermetures de huit CREPS (centre régional d'éducation populaire et de sport) mais aussi l'abandon pur et simple de métiers et de missions. Les premières enquêtes montrent une inversion de courbes quant à la pratique sportive régulière aujourd'hui en France. Les catégories sociales les plus en difficulté en sont les premières victimes. Par ailleurs, de plus en plus d'installations et de manifestations sportives sont confiées à des sociétés privées dont le but n'est souvent que de viser la rentabilité financière.

Il va falloir reconstruire, répondre aux enjeux d'actualité, aux aspirations des populations et porter de nouveaux progrès ayant le souci de l'humain d'abord. Les Français-es expriment un réel désir de pratique sportive. Le défi politique que notre pays se doit de relever est de rendre efficient ce droit fondamental d'accès aux activités physiques et sportives pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire. Cela exige, en premier lieu, de prendre le chemin du renforcement des moyens, des missions, de la présence partout sur le territoire d'un ministère des Sports de plein exercice avec des crédits consacrés au sport portés immédiatement à 1% du budget de l'État. Les moyens financiers existent, notamment à travers le renforcement de la taxe Buffet et le prélèvement sur les profits des équipementiers et les grands distributeurs du secteur. C'est avec un État en capacité

d'intervention que l'argent investi dans le sport pourra profiter au sport, plutôt que le sport devienne une source de profit.

Il sera nécessaire d'adopter une loi-cadre qui réaffirme l'unicité du sport, définissant les principes de l'action publique et reconnaissant, dans cette action, le rôle des collectivités et du mouvement sportif, des organisations syndicales, associations et organismes que l'activité physique et sportive mobilise.

Nous le savons, l'égalité d'accès de toutes et tous au sport commence à l'école. L'éducation nationale doit garantir un enseignement obligatoire d'EPS minimum de 3 heures à 5 heures de la maternelle à l'université. Cela implique une augmentation significative du nombre d'enseignants d'EPS, la formation renforcée des professeurs des écoles dans ce domaine au cours des prochaines années, ainsi qu'un soutien accru au sport scolaire.

Cela nécessite le développement d'installations sportives par un plan national pour la construction et la rénovation s'appuyant sur des financements croisés entre l'État et les collectivités territoriales.

La vie associative joue un rôle essentiel d'éducation populaire et d'émancipation, elle doit être préservée de toutes dérives et concurrences commerciales. L'engagement bénévole ne doit pas être un luxe. Il dépend de deux facteurs : la disponibilité en temps et le niveau de vie permettant de s'épanouir dans une activité sociale désintéressée. Seule une politique nationale de valorisation, de formation et de soutien aux associations et au bénévolat par l'adoption d'une loi-cadre sera garante de sa pérennité.

Il est nécessaire d'impulser une politique sportive qui réaffirme la laïcité et la mixité dans les espaces sportifs et qui développe les pratiques des femmes. Il s'agit de promouvoir une meilleure représentation des femmes dans les instances dirigeantes mais également dans les médias.

Les richesses produites par la haute performance sportive, qu'elles soient culturelles, économiques ou technologiques, doivent être mises au service du développement du sport pour toutes et tous. La pratique du sport professionnel doit viser des objectifs humanistes, d'éducation et de progrès. Pour cela il faut renforcer la formation et sécuriser le parcours des athlètes jusqu'à la reconversion tout en instaurant un salaire minimum et un salaire maximum. Face à la marchandisation accélérée du sport professionnel et à ses conséquences, des mesures urgentes doivent être prises. Par exemple, la loi sur l'ouverture au marché des paris sportifs en ligne doit être abrogée et les dispositifs de lutte contre le dopage doivent être renforcés avec des moyens financiers, humains et matériels accrus.

Enfin, les politiques sportives doivent se débattre à tous les échelons. Dans cet esprit, il est prioritaire d'organiser sur l'ensemble du territoire des assises nationales du sport et d'envisager des instances de concertation, de réflexion et d'évaluation permanentes et pérennes à chaque échelon du territoire. Voilà le sens des propositions que je suis près à discuter avec vous pour un changement réel de politique sportive dans notre pays.

Je reste à votre disposition pour discuter des mesures que nous pourrions appliquer rapidement,

Je vous prie de recevoir Madame La Ministre, mes salutations sportives les plus distinguées.

Nicolas Bonnet,

Responsable de la commission sport du PCF